



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-sixième session, Siège de la FAO

Rome, Italie, 1^{er} - 5 juillet 2013

PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À L'ÉTAPE 8 DE LA PROCÉDURE (Y COMPRIS LES TEXTES SOUMIS À L'ÉTAPE 5 AVEC RECOMMANDATION D'OMETTRE LES ÉTAPES 6 ET 7 ET LES TEXTES SOUMIS À L'ÉTAPE 5 DE LA PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE)

(Avril-Mai 2013)

1. Conformément à la Procédure unique pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés, les textes ci-après sont soumis à la Commission pour examen en vue de leur adoption:
 - Projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 8;
 - Projets de normes et de textes apparentés soumis à l'étape 5 de la procédure accélérée (étape 5A)
 - Avant-projets de norme soumis à l'étape 5 avec recommandation de l'organe subsidiaire compétent d'omettre les étapes 6 et 7 (étape 5/8).
2. La liste de ces textes figure dans la **Partie 1** et les autres normes et textes apparentés soumis pour adoption figurent dans la **Partie 2** de ce document.
3. Les observations communiquées conformément à la Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés sont incluses dans CX/CAC 13/36/4.
4. Les textes maintenus à l'étape 8 par la Commission figurent dans la **Partie 3** du présent document.

NORMES ET TEXTES APPARENTÉS SOUMIS POUR ADOPTION

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption à l'étape 8, à l'étape 5 de la procédure accélérée et à l'étape 5/8

Organe du Codex	Objet	Code de travail	Étape	Référence
CCS	Avant-projet de norme pour le jus de canne à sucre déshydraté non centrifugé	N13-2011	5/8	CL 2013/09-CS
CCCF	Avant-projet de limites maximales pour le plomb dans les jus de fruits et les nectars prêts à boire; les fruits en conserve et les légumes en conserve	N04-2012	5/8	REP13/CF par. 42, Annexe II
CCCF	Avant-projet de limites maximales pour le déoxynivalénol (DON) dans les céréales et les produits à base de céréales pour les nourrissons et les enfants à bas âge	N10-2010	5/8	REP13/CF par. 70, Annexe III
CCCF	Avant-projet de code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'ochratoxine A dans le cacao	N06-2012	5/8	REP13/CF par. 79, Annexe IV
CCCF	Avant-projet de code d'usages pour la réduction de l'acide cyanhydrique dans le manioc et dans les produits à base de manioc	N07-2012	5/8	REP13/CF par. 92, Annexe VI
CCPR	Projet de limites maximales de résidus de pesticides		8	REP13/PR par. 17-90, Annexe II
CCPR	Avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides		5/8	REP13/PR par. 17-90, Annexe III
CCFL	Projet de révision des Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997) concernant la non-adjonction de sels de sodium	N14-2010	8	REP13/FL par. 41, Annexe II
CCFL	Avant-projet de révision des Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique à propos de l'utilisation de l'éthylène pour inhiber la germination des oignons et des pommes de terre	N10-2006	5/8	REP13/FL par. 69, Annexe IV

Partie 2 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption

Organe du Codex	Objet	Référence
CCCF	Amendements corrélatifs aux normes pour la farine comestible de manioc, le Gari et le manioc doux	REP13/CF, par. 88, Annexe V
CCPR	Amendements découlant des limites maximales de résidus de pesticides pour les groupes de produits Fruits en raison de la révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale en fonction de ces groupes de produits	REP13/PR, par. 110, Annexe XIII
CCFL	Modifications d'ordre rédactionnel découlant des Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997) concernant la clarification de la section 6.3 sur les allégations comparatives	REP13/FL, par.45, Annexe III, partie B (Se référer au CCNFSDU)
CCFL	Amendements aux <i>Directives sur l'étiquetage nutritionnel</i> (CAC/GL 2-1985) concernant les définitions et la substitution de l'annexe existante par la nouvelle Annexe : <i>Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour la population générale</i>	REP13/FL, par.59, Annexe III, partie A (voir également CX/CAC 13/36/3, CCNFSDU, N04-2010)

Partie 3 – Normes et textes apparentés maintenus par la Commission à l'étape 8

Organe du Codex	Objet	Référence	Notes
CCRVDF	Projet de limites maximales de résidus pour la somatotropine bovine	ALINORM 95/31, Annexe II	Adopté à l'étape 8 par la 23 ^e CAC (ALINORM 03/41, par. 34)

Note : La trente-cinquième session de la Commission est convenue de demander au JECFA de réévaluer la somatotropine bovine et de maintenir à l'étape 8 les limites maximales de résidus, dans l'attente de la réévaluation par le JECFA et des recommandations du CCRVDF (REP12/CAC, par. 67-86).